

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

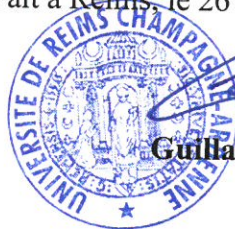
VU Le Code de l'Education,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Emmanuel GUILLON, Professeur d'Université, est nommé chargé de mission pour les relations avec les grands organismes de recherche.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2016.

Fait à Reims, le 26 mai 2016



Guillaume GELLÉ
Guillaume GELLÉ

